

vient ensuite à un immense corridor, semblable à celui d'un cloître, et, après y avoir longtemps cheminé, on entre brusquement dans la galerie de la Bibliothèque, dont la façade est sur le quai de Retz. Nous aurons tout dit, pour compléter la critique de cette déplorable disposition, en ajoutant que cet escalier n'avait, dans l'aménagement primitif, d'autre destination que le service des cuisines du principal. Le véritable escalier de la Bibliothèque étant dans l'intérieur, se trouve, par ce fait, interdit au public.

« Pour mettre un terme à des reproches malheureusement trop fondés, vous avez décidé qu'un escalier convenable serait pratiqué, en le plaçant à l'extrémité du passage qui débouche sur le quai de Retz, par une porte cochère près la rue du Pas-Etroit; arrivé au second étage, cet escalier entrera dans un appartement qui s'y trouve. D'après le plan de l'architecte, cet appartement subira une métamorphose complète, il deviendra une salle qui tantôt servira de lieu d'attente pour le cortège universitaire, les jours de distribution des prix dans la Bibliothèque, tantôt de cabinet de travail pour les savants qui, pendant le cours de l'année, viennent compulser nos livres rares et précieux. » Mais ce projet ne put malheureusement pas recevoir d'exécution. L'Université qui se croit propriétaire des bâtiments du Lycée (1), refusa de livrer l'appartement

---

(1) Il est vraiment étrange de voir l'entêtement que met l'Université à réclamer la propriété des bâtiments du Collège. Les cartons de nos Archives municipales et les registres du Conseil sont pleins de documents des plus intéressants sur cette incompréhensible prétention basée sur un seul texte de loi, à double sens, de l'époque des confiscations et sur une transaction équivoque. Il est non moins intéressant de lire les mémoires savants publiés au nom de la ville sur cette question par MM. Gastine et Sériziat (Henri), conseillers municipaux.